

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE CORBENY  
(21 OCTOBRE 2016)**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT ET UN OCTOBRE DEUX  
MILLE SEIZE**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, GRANDJEAN Patrice, SAILLARD Éric, VANDOIS Dany, HERBULOT Odile, OLIVIER Marc, TURCHET Marc, SENEPART Thierry, DELOIZY Gilles, MAHDJOUB Jason.

Etaient absents représentés : BILLIART Isabelle pouvoir à Monsieur SAILLARD Éric.

Absents excusés : RAYBAUD Michaël, BARBANCON Aurélie

Convocation : 17 octobre 2016

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

**II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

De la réunion du conseil municipal du 23 septembre 2016 à la majorité.

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Monsieur SENEPART Thierry est élu secrétaire de séance.

**IV 46 2016 REPAS DES AINES 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés se déroulera le dimanche 27 novembre 2016. Il est décidé de commander le repas au Grill Picard, la boisson chez la SARL CURTIL, les entrées étant offertes par l'entreprise « Génération 5 » et le dessert chez le boulanger de Corbény. Le Conseil Municipal décide :

- Le repas sera gratuit pour les habitants de Corbény de plus de 60 ans
- Est fixé à 25 euros pour les personnes de moins de 60 ans souhaitant participer

**V 47 2016 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

⋮

A la demande du trésorier, une décision modificative est nécessaire sur le budget eau et assainissement. Celle-ci se décompose comme suit :

Chapitre 011, compte 611 : - 5 000 €

Chapitre 67, compte 673 : + 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision à l'unanimité des membres présents.

**VI 48 2016 DELIBERATION BUDGET COMMUNAL :**

Afin de régulariser des imputations sur les comptes d'amortissements du budget communal, dont les montants sont supérieurs aux valeurs de l'actif, le Conseil doit autoriser le Centre des finances publiques à procéder aux opérations nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Centre des finances publiques à procéder aux opérations de régularisation nécessaires sur les comptes d'amortissements des budgets commune.

### **VIII 49 2016 OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE :**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en 2016,  
Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial 1<sup>er</sup> classe titulaire de 35 heures hebdomadaires suite à l'obtention de l'examen professionnel par un agent

Le Maire propose à l'assemblée,

### **FONCTIONNAIRES**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Filière : administratif,

Cadre d'emploi : rédacteur,

Grade : rédacteur :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : adjoint,

Grade : adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1

Filière : culturel

Cadre d'emploi : adjoint,

Grade : adjoint patrimoine 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint

Grade d'emploi : adjoint territorial 1<sup>er</sup> classe

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : adjoint,

Grade : adjoint 2<sup>ème</sup> classe :  
- ancien effectif : 3  
- nouvel effectif : 2

### **NON TITULAIRES**

Le tableau des emplois des non titulaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Filière : administratif,  
Cadre d'emploi : agent accueil,  
Grade : adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe :  
- ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 1

Filière : technique,  
Cadre d'emploi : adjoint,  
Grade : adjoint 2<sup>ème</sup> classe :  
- ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6413.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

### **IX QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commémoration du 11 novembre 2016 aura lieu à 11 heures
- Les travaux de la rue du Moulin commenceront à partir de mi-novembre.
- Les nouvelles bennes à verres seront installées fin novembre Route d'AIZELLES et au Viver.
- Aucune autre question diverse n'étant parvenue 48 heures avant la réunion au secrétariat, la séance est levée à 21h15.

### **- DELIBERATIONS :**

- 45 2016 REPAS DES AINES 2016
- 46 2016 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEME
- 47 2016 DELIBERATION BUDGET COMMUNAL
- 48 2016 OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE



DEBOUDT Philippe Le Maire	HERBULOT Odile conseillère
GRANDJEAN Patrice 1 <sup>er</sup> adjoint	MAHDJOUB Jason conseiller
SAILLARD Eric 2 <sup>ème</sup> adjoint	OLIVIER Marc conseiller
SENEPART Thierry 3 <sup>ème</sup> adjoint	TURCHET Marc conseiller
VANDOIS Dany 4 <sup>ème</sup> adjoint	RAYBAUD Michaël conseiller
BARBANCON Aurélie Conseillère	BILLIART Isabelle Conseillère
DELOIZY Gilles Conseiller	

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 27 octobre 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.